

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE 10 JUILLET 2017**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 10 juillet 2017 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard, June Smith et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Normand Provost, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION #17-07-119**  
**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

**RÉSOLUTION #17-07-120**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture et présences**
  2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Approbation du procès-verbal de :**
    - 3.1 La séance régulière tenue le 5 juin 2017;
    - 3.2 La séance extraordinaire du 29 juin 2017;
  4. **Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
    - 4.1 Conseil d'arrondissement MacNider;
    - 4.2 Comité local de développement;
    - 4.3 Comité des Loisirs;
    - 4.4 Comité de la bibliothèque;
    - 4.5 Comité d'embellissement.
  5. **Trésorerie**
    - 5.1 Comptes fournisseurs;
  6. **Administration**
    - 6.1 Révision budgétaire de l'OMH de Métis-sur-Mer;
    - 6.2 Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);
  7. **Travaux publics**
    - 7.1 Soumission pour acheter le Western Star 1994 (vieux camion – charrue);
    - 7.2 Plainte concernant l'état du Rang 2 et la vitesse;
  8. **Urbanisme**
  9. **Service incendie et sécurité civile**
    - 9.1 Adoption d'un projet de règlement #17-115 en matière de prévention incendie;
    - 9.2 Demande de Mme Annie Lecavalier pour faire partie du service incendie;
  10. **Loisirs et cultures**
    - 10.1 Autorisation demandée pour le Garden Party du 25 juillet 2017
  11. **Périodes de questions**
- Levée de la séance**

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:**

**3.1 La séance régulière tenue le 5 juin 2017.**

**RÉSOLUTION #17-07-121**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 5 JUIN 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 5 juin 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

### **3.2 La séance extraordinaire du 29 juin 2017.**

#### **RÉSOLUTION #17-07-122**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 29 JUIN 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 29 juin 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

## **4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.**

### **4.1 Conseil d'arrondissement MacNider**

Mme June Smith présidente du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 6 juin 2017, soit :

- Subvention reçue du député provincial pour nos chemins;
- Mandater un entrepreneur pour la réfection de l'aqueduc – chemin de la Station;
- Faire installer une lumière de rue coin 2<sup>e</sup> rang et rue Plourde et coin route MacNider – route 132;
- Adoption des différents règlements d'urbanisme;

La date de la prochaine réunion est le lundi 11 juillet 2017 à 19h30 à « Town Hall ».

### **4.2 Comité de développement**

Le comité s'occupe d'organiser Métis-sur-Mer en Fête. Il y aura une rencontre le mercredi 12 juillet afin de discuter de l'évènement. Bienvenue à toutes et à tous, le comité a besoin de bénévoles.

### **4.3 Comité des Loisirs**

La fête de la St-Jean a été un bon succès. L'activité s'est déroulée le 24 juin. Merci aux bénévoles et aux participants.

### **4.4 Comité de la bibliothèque**

Suivez toutes les activités à la bibliothèque cet été par l'entremise du dépliant produit à cet effet et dans l'Info-Métis.

### **4.5 Comité d'embellissement**

Afin de protéger le côté de la côte rue Principale il a été proposé par M. Alexander Reford de planter des lysimaques, ce sont de belles plantes rustiques et vigoureuses, elles ne demandent pas de prendre de grandes précautions.

## **5. TRÉSORERIE**

### **5.1 Comptes fournisseurs.**

#### **RÉSOLUTION #17-07-123**

#### **COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de juin 2017 pour un montant de 151 515.83 \$, adopte la liste des comptes à payer de juin 2017 pour un montant de 36 066.42 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant total de 36 066.42 \$.

## **6. ADMINISTRATION**

### **6.1 Révision budgétaire de l'OMH de Métis-sur-Mer.**

#### **RÉSOLUTION #17-07-124**

#### **RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OMH DE MÉTIS-SUR-MER**

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve la révision budgétaire de l'OMH de Métis-sur-Mer datée du 21 juin 2017, comportant les caractéristiques suivantes :

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| REVENUS                    | 44 016.00 \$   |
| DÉPENSES                   | 116 322.00 \$  |
| DÉFICIT                    | (72 306.00 \$) |
| CONTRIBUTIONS SHQ          | 65 075.00 \$   |
| CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ | 7 231.00 \$    |

## **6.2 Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).**

### **RÉSOLUTION #17-07-125**

#### **ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement est présentement en consultation sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

**CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT auront un impact majeur sur la planification du territoire québécois pour les 15 à 20 prochaines années;

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation de la démarche de renouvellement des OGAT s'est tenue à Rimouski le 29 mai dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation du MAMOT lors de la rencontre du 29 mai dernier annonçait des OGAT plus souples et adaptées au contexte rural;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets de documents des futures OGAT mettent en lumière un très faible diagnostic des milieux ruraux, qui ne représente pas notre réalité rurale éloignée des grands centres urbains;

**CONSIDÉRANT QUE** le contenu des futures OGAT vise principalement des enjeux urbains, voire métropolitains;

**CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT demandent que soit mis en place des pôles régionaux et d'y concentrer tous types de développement au détriment des autres municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT exigent 136 actions obligatoires pour les MRC afin de se conformer, et ce, dans des champs de compétences municipaux inédits, voire dépassant les compétences réelles établies par le cadre juridique en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les exigences des futures OGAT en matière agricole sont démesurées et peu justifiées, notamment dans les milieux ruraux périphériques;

**CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT vont augmenter de manière très importante la lourdeur administrative déjà présente, notamment lors des modifications ou révisions de schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** les futures OGAT vont à l'encontre de l'esprit de la nouvelle loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier actuel de consultation et les courts délais impartis aux MRC du Bas-Saint-Laurent rendent difficile toute analyse en profondeur des documents d'orientation ainsi que toute participation significative à leur renouvellement;

**CONSIDÉRANT** les élections municipales du 5 novembre 2017.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent :

1) signifie son insatisfaction auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire eu égard au contenu des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

2) demande à ce même ministère de prolonger la période de consultation au moins jusqu'en janvier 2018 sur le renouvellement des OGAT afin traverser la période des élections municipales

et de permettre à l'ensemble des MRC et municipalités du Bas-Saint-Laurent d'analyser les implications de ce nouveau document;

3) demande à ce même ministère de reconsidérer son approche en aménagement du territoire pour les milieux ruraux périphériques, notamment en créant des OGAT distinctes pour ces milieux ou en améliorant significativement la modulation des OGAT selon la typologie réelle des territoires du Québec;

4) demande qu'une nouvelle consultation régionale sur le contenu des OGAT soit réalisée à la suite de la prise en compte des différentes préoccupations régionales et municipales exprimées.

5) diffuse la présente résolution pour adoption auprès des différentes MRC et municipalités du territoire bas-laurentien et du Québec.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 Soumission pour acheter le Western Star 1994 (vieux camion – charrue).**

#### **RÉSOLUTION #17-07-126**

#### **SOUSSION POUR ACHETER LE WESTERN STAR 1994 (VIEUX CAMION – CHARRUE)**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de 1 500 \$ de la compagnie 9006-3538 Québec Inc. – Yannick Huet pour le camion 10 roues Western Star 1994 conditionnellement à ce que la Ville récupère les deux roues d'en avant.

### **7.2 Plainte concernant l'état du Rang 2 et la vitesse.**

#### **RÉSOLUTION #17-07-127**

#### **PLAINTÉ CONCERNANT L'ÉTAT DU RANG 2 ET LA VITESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a reçu une plainte le 25 juin venant des propriétaires du 226, 2<sup>e</sup> Rang Est portant sur les problématiques du 2<sup>e</sup> rang, c'est-à-dire la vitesse non respectée et le chemin non asphalté créant ainsi de la poussière;

**CONSIDÉRANT QU'**il est demandé dans cette lettre que le 2<sup>e</sup> rang soit asphalté et que la municipalité s'occupe pour que la limite de vitesse soit respectée;

#### **POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil ne peut s'engager à asphalté ce chemin en raison du manque de soutien financier;

**QUE** le Conseil s'engage à réduire la poussière causée par la circulation en appliquant de l'abat poussière à intervalle régulier;

**QUE** le Conseil fera l'acquisition d'un avertisseur de vitesse numérique et ainsi les travaux publics pourront l'installer dans cette zone pour une période à déterminer.

## **8. URBANISME**

*Rien*

## **9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **9.1 Adoption d'un projet de règlement #17-115 en matière de prévention incendie.**

#### **RÉSOLUTION #17-07-128**

#### **ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT #17-115 EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les compétences municipales*, notamment ses articles 6 et 62, accorde à la Ville de Métis-sur-Mer le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par Mme la Conseillère Martine Bouchard à la séance générale tenue le 5 juin 2017;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer décrète et ordonne que soit adopté le présent projet de règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil.

**9.2 Demande de Mme Annie Lecavalier pour faire partie du service incendie.**

**RÉSOLUTION #17-07-129**

**DEMANDE DE MME ANNIE LECAVALIER POUR FAIRE PARTIE DU SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de Métis-sur-Mer embauche Mme Annie Lecavalier comme pompière volontaire au service incendie de Métis-sur-Mer.

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**10.1 Autorisation demandée pour le Garden Party du 25 juillet 2017.**

**RÉSOLUTION #17-07-129A**

**AUTORISATION DEMANDÉE POUR LE GARDEN PARTY DU 25 JUILLET 2017**

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne l'autorisation aux personnes responsables du Garden Party de traverser et circuler sur la voie publique, en l'occurrence la Rue Beach et Astle, avec des voiturettes de golf, du club de golf Cascade jusqu'à la résidence à M. et Mme Barbara et Peter Stuart, pour cette activité de bienfaisance. Cette autorisation n'est valide que pour la journée du 25 juillet 2017 et en cas de pluie le 26 juillet 2017.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19h41 et s'est terminée à 20h13.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION #17-07-130**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h13.

---

Jean-Pierre Pelletier, Maire

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur Général et secrétaire-trésorier